REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **8 juillet 2008**

Délibération n° 2008-0145

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Désignation d'un représentant au sein de l'association Respect

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 juin 2008

Secrétaire élu : Madame Nawel Bab-Hamed

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Genin), Passi (pouvoir à M. Balme), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagorne), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Darne JC. (pouvoir à M. Ariagno), Ferraro (pouvoir à M. Llung), Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à Mme Baume), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Havard (pouvoir à M. Thévenot), Lambert (pouvoir à M. David G.), Lebuhotel (pouvoir à M. Brachet), Lelièvre (pouvoir à M. Imbert A), Louis (pouvoir à M. Petit), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mmes Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Serres (pouvoir à M. Flaconnèche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Touleron (pouvoir à Mme Besson), Turcas (pouvoir à M. Huguet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Julien-Laferrière), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier), Mme Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Rivalta, Gillet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert.

Séance publique du 8 juillet 2008

Délibération n° 2008-0145

commission principale :	
objet :	**Désignation d'un représentant au sein de l'association Respect**
service :	Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dès 1992, la Communauté urbaine s'est engagée au travers de la charte d'écologie du Grand Lyon dans la mise en place d'un observatoire de l'environnement. Dans le cadre de l'Agenda 21 communautaire délibéré en mai 2005, cette entité a évolué en un observatoire du développement durable portant également sur les thèmes sociaux et économiques, au sein de la direction de la prospective et de la stratégie d'agglomération.

Qui dit observatoire et indicateurs, dit système d'information sécurisé et pérenne. A cette fin, la direction de la prospective et de la stratégie d'agglomération et la direction du système d'information et des télécommunications ont élaboré un projet informatique d'outil de gestion de données (base de données et infocentre).

Ce besoin étant partagé par d'autres collectivités françaises, le Conseil communautaire a autorisé par délibération du 12 juin 2007 le fait que ce projet d'outil informatique soit réalisé dans le cadre d'un groupement d'achat coordonné par le Grand Lyon et auxquels participent également à part financière égale la Communauté d'agglomération de La Rochelle et le réseau de collectivités Respect. L'outil informatique entrera en production opérationnelle au quatrième trimestre 2008. Il est conçu sur la base de logiciels dits libres et sera ainsi accessible à terme à d'autres collectivités, conformément au projet soumis au vote du Conseil le 12 juin 2007.

Le réseau de collectivités Respect (réseau d'évaluation et de suivi des politiques environnementales des collectivités territoriales) est une association loi 1901 créée en 2000 et regroupant une quarantaine de collectivités (régions, départements, communautés urbaines et d'agglomération, communes) et dont l'objet est le partage d'expérience et d'outils en matière d'évaluation de projets et de politiques, en particulier sur les thèmes de l'environnement et du développement durable.

La Communauté urbaine a adhéré à l'association Respect par délibération n° 2007-4185 en date du 12 juin 2007.

A la suite du renouvellement du conseil de Communauté, il convient de désigner son représentant au sein de cette association ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Bruno Charles en tant que représentant de la Communauté urbaine auprès de l'association Respect.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.